



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE BERNES-SUR-OISE
95340 VAL-D'OISE

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le
ID: 095-219500584-20240411-2024_10_03-AR

S²LOW

Tél. : 01 34 70 03 11
Fax : 01 30 34 27 68
e-mail : mairie@bernes95.fr

Toute correspondance
est à adresser à Mr le Maire

N° 2024-10

DECISION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Le Maire, au nom de la commune, signe la convention relative à la mise à disposition individuelle de Mme Mégane GEROT, chargée d'assurer l'entretien de la restauration scolaire, du 22 avril au 5 juillet 2024, pour un montant horaire de 11,06 € TTC.

Fait à Bernes-sur-Oise, le 11/4/2024

Le Maire,

Olivier ANTY

Date de publication : 12 avril 2024

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.*